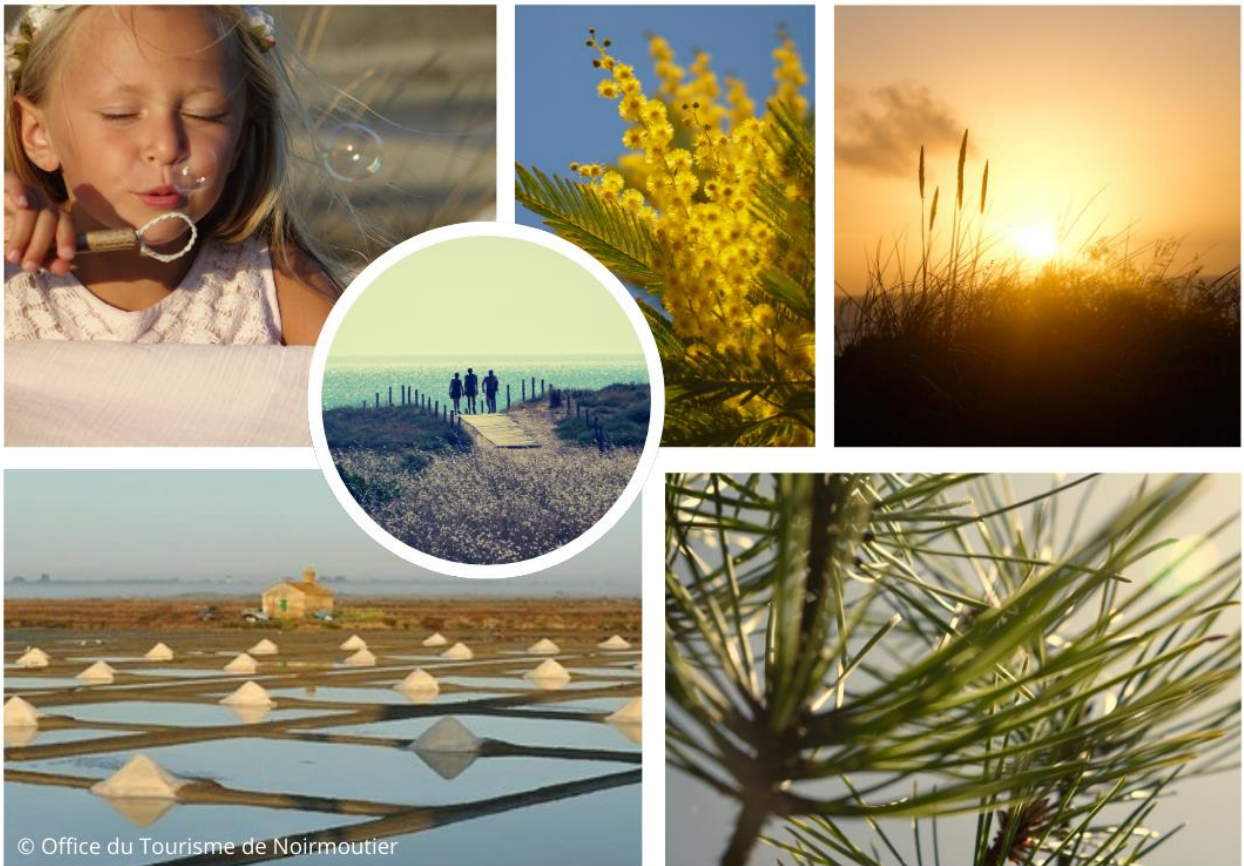


2025

Ile de Noirmoutier

Rapport annuel

*Commission Intercommunale pour
l'Accessibilité de l'Ile de Noirmoutier*



ÎLE DE
Noirmoutier

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SOMMAIRE

I. CADRE JURIDIQUE ET OBJECTIFS DU RAPPORT ANNUEL D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CIA).....	3
A. Article L.2143-3 du Code Général des Collectivités territoriales, issu de l'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.	3
B. Vocations du rapport annuel.....	4
C. Le rapport annuel 2024	5
II. PRÉSENTATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER.....	7
A. La Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.....	7
B. La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de l'Île de Noirmoutier.....	8
C. La composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité ..	9
III. ACTIONS DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER	12
A. LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC / INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC (ERP ET IOP).....	12
B. LES PROJETS.....	15
D. DES OUTILS.....	25
E. LES INITIATIVES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN TERMES D'EMPLOI.....	32
F. PERSPECTIVES 2026.....	35

I. CADRE JURIDIQUE ET OBJECTIFS DU RAPPORT ANNUEL D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CIA)

A. Article L.2143-3 du Code Général des Collectivités territoriales, issu de l'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une Commission communale pour l'accessibilité composée notamment de représentants de communes, d'associations ou organismes représentant tous les types de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique), d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants d'acteurs économiques, de représentants d'autres usagers.

Cette commission :

- ✓ dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- ✓ détaille l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L.1112-1 du code des transports.
- ✓ organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles.
- ✓ est destinataire des Ad'Ap pour l'ensemble des ERP (publics et privés) situés sur le territoire communautaire.
- ✓ est associée à la démarche de mise en accessibilité des ERP situés sur son territoire et est de ce fait destinataire des documents de suivi de mise en accessibilité.
- ✓ met à jour, par voie électronique, la liste des ERP qui ont élaboré un Ad'Ap et des ERP accessibles.

Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport de la commission communale pour l'accessibilité est présenté au conseil municipal et est transmis au représentant de l'État dans le Département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Le Maire préside la commission et arrête la liste de ses membres.

Des communes peuvent créer une Commission Intercommunale. Celle-ci exerce pour l'ensemble des communes concernées les missions d'une commission communale. Cette Commission Intercommunale est présidée par l'un des Maires des communes, qui arrête la liste de ses membres.

Lorsque la compétence en matière de transports ou d'aménagement du territoire est exercée au sein d'un établissement public de coopération intercommunale, la Commission pour l'accessibilité doit être créée auprès de ce groupement.

Elle est alors présidée par le Président de l'établissement. La création d'une Commission Intercommunale est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement du territoire, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants ou plus.

B. Vocations du rapport annuel

Un **support de travail** pour :

- ✓ Formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire ;
- ✓ Capitaliser les actions ;
- ✓ Échanger entre communes ;

Un **document de pilotage** pour :

- ✓ Connaître les acteurs du territoire insulaire ;
- ✓ Mettre en place la démarche de projet de mise en accessibilité ;
- ✓ Recenser les actions et les rendre cohérentes.

Un **outil de communication** pour :

- ✓ Établir la concertation ;
- ✓ Informer les citoyens ;
- ✓ Mettre en avant les réussites ;
- ✓ Faire remonter les difficultés et/ou les besoins.

Depuis sa mise en place, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de l'Île de Noirmoutier a établi **16 rapports annuels et un rapport pluriannuel 2009/2013**.

Les derniers rapports sont consultables en ligne sur le site internet de la collectivité : <https://www.cdc-iledenoirmoutier.com/solidarite-0/accessibilite>

C. Le rapport annuel 2024

Approuvé par l'Assemblée délibérante réunie le 6 février 2025, le projet de rapport annuel 2024 a été transmis, conformément à l'article L2143-3 du CGCT, aux quatre Maires de l'Île de Noirmoutier, au Préfet de la Vendée, au Président du Conseil Départemental de la Vendée, ainsi qu'au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

Ce rapport a également été adressé sous format dématérialisé à la DDTM.

« En 2024, la commission a été au-delà des préconisations annoncées en 2023 ; les résultats sont là ! »

Jacques BOBIN, 1^{er} Vice-Président, en charge de l'accessibilité



L'année 2024 a été marquée par :

- ✓ La présentation du projet d'aménagement du parvis de l'église de Noirmoutier en l'île ;
- ✓ La réalisation d'un marquage de type chaucidou sur la rue de la poste à Barbâtre de sorte à sécuriser la déambulation des piétons, les trottoirs étant trop étroits ;
- ✓ L'amélioration de l'accessibilité de la plage du Devin, à l'Epine ;
- ✓ La présentation des projets d'aménagement du Port du Bonhomme et de l'entrée d'agglomération de la rue Nationale à la Guérinière ;
- ✓ La présentation du dispositif Picto Access mis en place par l'APF France handicap ;
- ✓ La réalisation d'une carte interactive recensant les stationnements et les sanitaires PMR en collaboration avec les services techniques des quatre communes et sa mise en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes et de l'Office de Tourisme ;
- ✓ La présentation de matériels d'aide à la baignade ;
- ✓ Le lancement du nouveau service de transport à la demande, gratuit, avec une formule dédiée aux personnes en situation de handicap et aux plus de 75 ans ;
- ✓ La rencontre avec les services de l'Inspection Académique et ceux de la MDPH au sujet du devenir de la classe ULIS qui a abouti à une réflexion à porter avec les territoires voisins sur le parcours de la personne en situation de handicap, de la scolarité à son insertion professionnelle ;
- ✓ Le témoignage de Monsieur Jacques SEMELIN, résident à Barbâtre, malvoyant ;
- ✓ La visite test réalisée par une personne en situation de handicap visuel à l'hôtel Jacobsen et le suivi de la démarche de labellisation « Tourisme et handicap » du musée.

II. PRÉSENTATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER

A. La Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier

La Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier regroupe les 4 communes du territoire insulaire : Barbâtre, la Guérinière, l'Épine et Noirmoutier en l'Île. La superficie de l'Île de Noirmoutier est de 48,83 km², avec une population s'élevant à 9 270 habitants à l'année (INSEE 2022).

Conformément à l'article L 2141-3 du CGCT précité, la structure intercommunale a créé une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité composée notamment des représentants de la Communauté de Communes, d'associations représentant les personnes handicapées et les personnes âgées, de représentants d'acteurs économiques et d'usagers.

La MDPH a transmis les données relatives aux personnes concernées par le handicap sur le territoire insulaire, arrêtées au 31 octobre 2025.

Sur l'Île de Noirmoutier, **22 enfants ont une allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)**. Cette prestation est accordée aux enfants présentant un taux d'invalidité supérieur à 50%.

S'agissant des adultes, **227 personnes ont une Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)**. Cette allocation est accordée :

- aux personnes présentant un taux d'incapacité de 80 % minimum ;
- aux personnes présentant un taux d'incapacité entre 50 % et 80 % et ne pouvant travailler à plein temps à cause du handicap.

Les personnes travaillant en ESAT bénéficient toutes de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ; il est à noter que sur l'île, **351 personnes ont une RQTH**, contre 2 718 sur Challans Gois Communauté, 133 sur l'Île d'Yeu, et 1 064 sur Océan Marais de Monts.

75 adultes de l'Île de Noirmoutier ont une orientation professionnelle ESAT, Emploi accompagné, Centre de formation spécialisé (428 sur Challans Gois Communauté, 7 sur l'Île d'Yeu, 139 sur Océan Marais de Monts). Il s'agit de droits auxquels les adultes peuvent prétendre ; certains de ces adultes peuvent donc travailler dans le milieu ordinaire. **L'ESAT des Quatre vents emploie 70 travailleurs en situation de handicap.**

B. La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de l'Île de Noirmoutier

La création par le Conseil communautaire de l'Île de Noirmoutier, en mai 2008, d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées répond aux exigences posées à l'article 46 de la loi de 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et à la volonté des élus du territoire de s'engager dans une démarche de concertation pour la mise en accessibilité du territoire.

C'est une instance de concertation dont le but ultime est de rendre tout accessible à tous : accès à la chaîne de déplacement (transport, voirie), aux espaces verts, aux services publics, à l'éducation, au logement.

La vocation de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) est de permettre à tous de vivre dans la ville : la liberté d'aller et venir est fondamentale. Les différentes communes de l'Île de Noirmoutier se sont engagées dans cette démarche.

Son rôle consiste à donner son avis sur l'ensemble des projets sur le territoire. Il s'agit aussi de recenser les besoins pour y répondre dans les prochaines années.

« Le réel danger est l'isolement des personnes en situation de handicap si leurs déplacements ne sont pas sécurisés »

Claude MERCERON



C. La composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Par mail du 15 janvier 2025, Monsieur **Jack MARCHAND**, représentant l'Association « Casse Poi Guernerin » ainsi que le collège des Seniors au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité, a fait part de son souhait de démissionner, ne pouvant plus participer aux réunions.

Un courrier a été adressé aux quatre clubs de retraités de l'Île de Noirmoutier ainsi qu'aux participants des ateliers Seniors organisés dans le cadre du Plan Local Unique Santé Social. Par ailleurs, un appel à candidature a été diffusé dans le bulletin intercommunal « Notre Ile » du mois de mars.

Madame **Lucilia BOUCHERY**, Secrétaire du Club de l'Espérance, domiciliée à l'Epine, Messieurs **Guy PEUTIN**, à Noirmoutier en l'île, et **Philippe BOUCHAUD**, à Barbâtre, ont répondu favorablement à cet appel.

Par ailleurs, en l'absence de retour de Mesdames **Anne-Gaëlle LORAND**, **Marie-Christine KERVIEL** et de Monsieur **Jérôme GANUCHAUD** à la proposition de poursuivre leur participation au sein de l'instance, adressée le 11 février 2025, et au vu de leur absence de participation depuis un certain temps, il a été considéré que ces personnes ne souhaitent plus être associées aux travaux de la commission.

Monsieur Jérôme GANUCHAUD représentait la Fédération Vendéenne de l'Hôtellerie de Plein Air. Ayant cessé son activité professionnelle, il a été proposé au Président de cette fédération, par courrier du 11 février 2025, de désigner un nouveau représentant. Aucune suite n'a été donnée à cette sollicitation.

Composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité en 2025



■ Élus (36 %)

■ Membres associations représentant le monde du handicap (20 %)

■ Usagers (associations représentant les personnes âgées, représentants des acteurs économiques, Collèges, Habitat, ou autres usagers) (36 %)

■ Représentants SDIS, Gendarmerie (8 %)

La composition de la commission, au 2 mai 2025, est reprise ci-après :

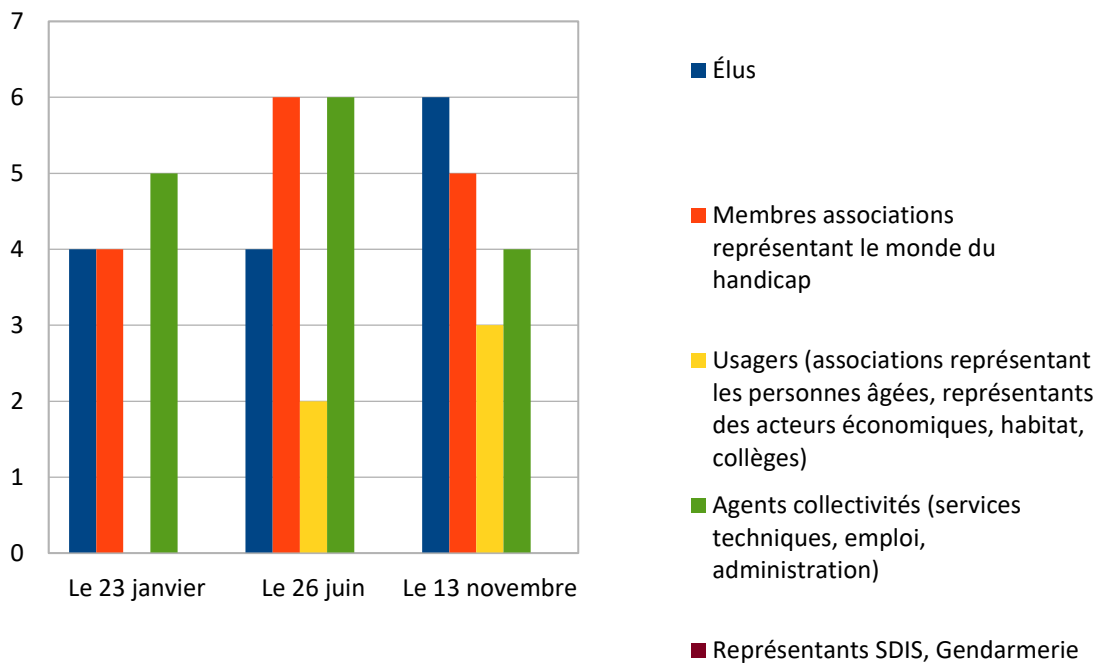
Associations représentant des personnes handicapées	
Association Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier	Madame Christelle DRAPEAU (Présidente) Monsieur Claude MERCERON Monsieur Stéphane NICOLEAU Madame Véronique SAVAGE
APF France handicap	Madame Joyce JOUS
Représentants du collège Seniors	
Madame Lucilia BOUCHERY, Secrétaire du Club de l'Espérance Monsieur Philippe BOUCHAUD Monsieur Guy PEUTIN	
Usagers	
Madame Béatrice GOIN BESSON, Présidente de l'Association Jumeaux et Plus	
Madame Karine MARTIN, Directrice Collège Les sorbets	
Madame Sonia ZEMBILGOTIAN, Principale du Collège Molière	
Habitat	
Monsieur François BAUBINEAU, Vendée Logement	
Madame Pascale MACE, Vendée Habitat	
Acteurs économiques	
Monsieur Pierrick WATTECAMPS, Fédération hôtelière de Vendée	
Service Départemental d'Incendie et de Secours : Lieutenant Michaël CAPELLE	
Gendarmerie : Major Stéphane SCAVINER	
Élus	
<i>Délégués titulaires</i>	<i>Délégués suppléants</i>
Jacques BOBIN, <i>Vice-Président de la commission</i>	
Laurence DATTIN-KROTOFF	Muriel COUILLON
Anne LAROCHE-JOUBERT	Dominique CHANTOIN
Agnès GUYARD	Patrice AUBERNON
Sylvie GUEGUEN	Jean-Maurice FOUASSON



La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité s'est réunie à 3 reprises en 2025.



Participation à la CIA en 2025



III. ACTIONS DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER

A. LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC / INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC (ERP ET IOP)

a) Le suivi de la situation des ERP au vu de leur obligation de mise en accessibilité

Conformément à l'article L2143-3 du CGCT, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité se doit de tenir à jour une liste des ERP et de leur situation au vu de leur obligation de mise en accessibilité. **Un tableau reprenant les améliorations apportées sur les ERP, par commune, a été examiné lors de la commission du 23 janvier 2025.**

S'agissant de la Commune de l'Epine, il a été précisé que des travaux de mise aux normes accessibilité et d'amélioration de l'isolation sont prévus sur le site de l'école publique, à compter du mois de juillet, sur 2 phases.

Pour ce qui concerne la salle de sport de la Pré au jonc, l'étude portée n'a pu aboutir à la réalisation de travaux. La réflexion est néanmoins poursuivie. La bibliothèque est, quant à elle, désormais conforme. Enfin, le stade de rugby était inoccupé ; des travaux pourraient être envisagés en 2026.

S'agissant de la Commune de Noirmoutier en l'île, il a été rappelé que des travaux sont en cours sur l'école de voile du Fort Saint Pierre. Il était signalé, par ailleurs, que l'aménagement de la rue de l'église devrait se terminer en 2025.

S'agissant des bâtiments intercommunaux, les travaux de mise en accessibilité de la piscine étant terminés, l'équipement est désormais conforme. Suite à une observation de Madame Joyce JOUS, il a été confirmé, lors de la réunion du 26 juin, que l'ensemble du dallage a été refait et que le problème de stabilité de dalles devant les portes de La Piscine a été résolu en 2024.

Par ailleurs, une poignée a été installée par le service technique de la Communauté de Communes dans les WC du bâtiment des services « Transitions, Mobilité, PLUS ». Il est également prévu la mise en place d'une barrière de sécurité pour la rampe à l'entrée du bâtiment ; un bon de commande a été édité pour un montant de 1 842 € TTC (pose incluse).

Enfin, concernant les sanitaires installés à proximité du camping du Midi, à Barbâtre, les travaux ont été réalisés ; les sanitaires sont ouverts et deux stationnements PMR ont été créés.

b) L'hôtel Jacobsen, centre des patrimoines maritimes

Une nouvelle convention entre le musée du château, le musée des traditions de l'île et l'hôtel Jacobsen portant notamment sur les tarifs a été validée pour l'année 2025. Désormais, sur présentation de la carte, l'entrée est gratuite pour les personnes en situation de handicap (demi-tarif auparavant), et le demi-tarif appliqué pour les accompagnateurs (plein tarif auparavant).

c) Mise en conformité avec la réglementation : le registre public d'accessibilité (RPA)

Les gestionnaires et propriétaires des ERP ont l'obligation de tenir un registre public d'accessibilité (RPA).

Ce document a pour objectif d'informer le public sur le niveau d'accessibilité de l'établissement et des prestations rendues. Il permet aux usagers d'anticiper leur déplacement (de manière autonome ou accompagnée).



Il comprend :

- Une synthèse du niveau d'accessibilité de l'établissement, prérédigée en FALC (facile à lire et à comprendre), accessible à tous, notamment aux personnes en situation de handicap mental ou de déficience intellectuelle ;
- Les documents administratifs relatifs à l'accessibilité de l'établissement : fiche d'entretien des équipements d'accessibilité, attestations d'accessibilité, Ad'AP, dérogation à l'accessibilité ;
- Les attestations de formation / sensibilisation des agents à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Le RPA est un moyen de promouvoir la qualité d'un accueil de tous les publics et de l'attention portée à chacun.

Les registres d'accessibilité ont été constitués pour l'ensemble des ERP appartenant à la Communauté de Communes (11) et ont fait l'objet d'une présentation lors de la réunion du 13 novembre.

Ont été ajoutés :

- une information rappelant les formations de sensibilisation aux handicaps proposées aux agents et élus de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, à raison de 2 fois par an,
- une fiche présentant la CIA ainsi que le rapport annuel 2024,
- le guide « accessibilité » pour les deux Offices de Tourisme,
- un extrait du rapport annuel 2023 portant sur la visite de « La Piscine ! » pour la piscine.

S'agissant des attestations d'accessibilité fournies par les sociétés habilitées, ces dernières datant d'une dizaine d'années pour certains ERP, le service technique de la Communauté de Communes se rapproche d'un Bureau d'études pour confirmer les diagnostics posés au vu de l'évolution de la réglementation.

d) Le dispositif Picto Access

La commission a souhaité que soit renouvelée auprès des quatre communes la proposition, faite par courrier du 25 juin 2024, d'adhérer au dispositif Picto Access, mis en place par l'APF France handicap. Un nouveau courrier a été adressé aux Maires le 6 février.

Picto Access est une solution numérique au service de l'accessibilité, informant les usagers de leurs conditions réelles d'accueil au sein des ERP.



Monsieur le Maire de L'Épine a relevé, par courrier du 7 mars 2025, que « *bien que cet outil semble très utile dans des collectivités à forte population, il ne paraît pas opportun d'adhérer à ce dispositif compte tenu de l'impact important du coût et de l'intérêt pour les petites collectivités du littoral.* »

Monsieur le Maire de Noirmoutier en l'Île a informé, par courrier du 26 mars dernier, « *que la commune ne souhaite pas s'inscrire dans la démarche Picto Access dans la mesure où elle n'aurait d'intérêt que si elle était généralisée.* »

Le 26 juin, Monsieur Louis GIBIER informait que la Commune de Barbâtre ne souhaite pas non plus s'inscrire dans cette démarche.

B. LES PROJETS

a) *Les projets d'aménagements Barbâtrins*

Lors de la réunion du 26 juin, il a été procédé à la présentation du projet d'aménagement de la rue de la Cure.



La rue de la Cure qui mène au centre-bourg, dessert le cimetière, le commerce U express, la maison de santé, et le futur parc de la Rocterie. Il est prévu plusieurs passages piétons pour assurer les connexions entre les différents espaces et une signalétique spécifique. Par ailleurs, la circulation des cyclistes sera sécurisée. La chaussée et les trottoirs, d'une largeur minimum d'1.80 mètre, seront refaits dans l'intégralité, et les bordures abaissées. Il est également prévu un jardin public avec des zones d'ombre de repos, des zones de rencontres.



Vue existante



Vue projetée

La commune porte ce projet en lien avec le Conseil Départemental. Les travaux devaient débuter en fin d'année 2025 pour se terminer début avril 2026, étant précisé que la maîtrise d'ouvrage se calera avec le projet de parc de la Rocterie.



Vue existante



Vue projetée

La commission a souligné l'importance de tenir compte du handicap visuel dans les nouveaux aménagements (dispositifs sonores, reliefs sur les passages cloutés, agglomérés au sol, éclairage renforcé). Le Bureau d'études Cerema peut accompagner les collectivités sur la prise en compte des différents types de handicap dans les projets d'aménagements.

Concernant la signalétique, il a été souligné que la multiplication des supports sur les trajectoires entrave l'accessibilité. Il faut être efficace sans augmenter le nombre de panneaux.

La phase d'avant-projet pour le parc de la Rocterie, en connexion avec la rue de la Cure et la future médiathèque, a ensuite été présentée.

- PROJET D'AMENAGEMENT - Phase AVP

A-2 Croquis d'ambiance des aménagements - Entrée sud



Il est question de fermer tout accès aux véhicules dans le parc. Il est prévu la désimperméabilisation des sols et la renaturation du site. Les cheminements seront très larges et accessibles aux PMR et personnes âgées.

L'avis de la commission a été sollicité sur cette proposition de chemins secondaires qui sont non reconnus comme étant accessibles aux PMR, mais néanmoins présentent un réel confort pour les usagers, y compris en fauteuil (1.4 m de largeur, en sable stabilisé durable). Pour la commission, l'utilisation d'un sable stabilisé est préférable aux pavés.

B-2 Plan masse - revêtements de sol



Un stationnement PMR est également prévu à proximité de la rue des écoles, avec un accès direct au cimetière, à la bibliothèque et à l'église. L'aménagement présenté permet de raccourcir les trajets pour les personnes qui connaissent des difficultés pour se déplacer.

S'agissant de l'espace « jeux », il était indiqué qu'il est prévu des copeaux de bois, donc il ne sera pas accessible aux fauteuils. Ce matériau répond à une démarche écologique. La commission a suggéré l'intégration de jeux inclusifs.

A ensuite été évoqué l'aménagement de la rue de la poste à Barbâtre (RD 95), lequel a fait l'objet d'échanges en 2024.



Il a été indiqué que la Commission « Voirie » de la Commune de Barbâtre, réunie le 13 juin 2025, a décidé d'effectuer une modification de la signalétique dans cette rue et d'installer un panneau adapté.

Le Département, propriétaire de la voirie dont il est question, a invité la commune à régulariser les aménagements exécutés sans son autorisation. Les travaux de marquage routier réalisés afin de créer une piste cyclable ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur, et réalisés sans convention ni avis de la part du gestionnaire. En effet, le marquage réalisé ne présente plus une chaussée à deux voies (bidirectionnelle), mais semble identifier une chausidou.

Or, les aménagements de chausidou sur des routes départementales sont autorisés sous réserve des recommandations du Cerema ; les traçages actuels ne respectent pas ces recommandations. Enfin, les aménagements au niveau des stationnements ne correspondent pas aux normes en vigueur.

La commune travaille sur un projet de convention à intervenir avec le Département et un plan de projet.

b) Le projet de labellisation Handiplage

Une réunion s'est tenue le 2 décembre 2024 en présence du Président de la Communauté de Communes, des représentants de la ville de Noirmoutier en l'île, et de l'Association « Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier ».

Cette rencontre avait pour objet de poursuivre la réflexion engagée au sein de la commission quant au renforcement de l'offre sur le site de la plage des Sableaux, dont la configuration est optimale pour l'accessibilité.

Il a notamment été rappelé que, malgré les nombreux atouts que présente cette plage, l'éloignement des sanitaires PMR à plus de 100 mètres ne permet pas l'obtention du label Handiplage. Par ailleurs, ont été soulignées les difficultés pour approcher l'électricité à la plage des Sableaux pour répondre aux exigences de ce label.

Monsieur Claude MERCERON a fait part de l'acquisition, par l'Association « Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier », d'un hippocampe de baignade. Contrairement au tiralo qui flotte, l'hippocampe permet une immersion dans l'eau et facilite ainsi la baignade. Aussi, au-delà de la question des sanitaires, il est nécessaire de prévoir un lieu de stockage pour le matériel adapté qui pourrait être complété par des dispositifs pour les autres types de handicap, par exemple, des équipements « audio plages » à destination des non-voyants.

Monsieur BALAT a évoqué la possibilité de travailler sur l'accessibilité de la plage de Mardi Gras, au Vieil. Cette plage est équipée de sanitaires PMR à moins de 100 mètres, de 2 stationnements réservés, et il est possible d'y installer une cabine de plage ou un container avec habillage bois pour le stockage du matériel et les vestiaires.

Les membres de la commission, réunis le 23 janvier, ont souhaité qu'une visite sur site avec la présence de membres en fauteuil manuel et électrique soit organisée afin d'évaluer la pertinence de proposer cette plage à la candidature du label handiplage. Cette visite s'est tenue le jeudi 6 mars.



À l'issue, il s'est avéré que la plage des Sableaux est plus adaptée pour l'obtention de ce label. Il a ainsi été proposé d'améliorer pour la saison 2025 les conditions d'accès de la plage des Sableaux et de solliciter le label en 2026.

Un dispositif d'accès a été mis en place depuis le début du mois de mai, identique à celui des années précédentes, incluant une zone dédiée aux personnes à mobilité réduite. Un entretien régulier de la zone a été assuré tout au long de la saison.



Par ailleurs, afin de répondre aux exigences du label Handiplage, des toilettes sèches ont été installées à moins de 100 mètres de la plage, en complément des équipements sanitaires déjà présents.

La commune a reçu quelques remarques sur le positionnement de l'équipement, ce qui ne remet pas en question son intérêt. Son positionnement pourra être revu : un compromis devra être trouvé entre la visibilité de la cabine et son esthétique.

Madame Christelle DRAPEAU est revenue sur la question du stockage du matériel que l'association Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier propose de mettre à disposition (hippocampe de baignade et déambulateur de plage).

Les aménagements réalisés en faveur de l'accessibilité de cette plage sont reconnus ; elle est fréquentée des personnes en situation de handicap. L'obtention du label permettra une plus grande visibilité et attirera davantage de visiteurs. Il sera nécessaire d'être en mesure d'accueillir ces personnes pour ne pas générer de la frustration.

C. LE CADRE DE VIE

a) Le Logement



Conformément à l'article L2143-3 du CGCT, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité se doit de recenser l'offre de logements accessibles. Cet examen a été réalisé lors de la réunion du 23 janvier.

Monsieur François BAUBINEAU, Responsable de la Gestion Immobilière **Vendée Logement**, a informé qu'étaient livrées aux locataires, ce 23 janvier 2025, les 6 maisons (plain-pied avec douche (3 Type 2, 2 Type 3, 1 Type 4) situées avenue Mourain, à Noirmoutier en l'île.

Vendée Habitat a livré, en 2024, 11 logements sur l'île, Résidence du Petit Verger, Rue de la Fraïe et Rue du Sillon à Noirmoutier en L'île. Ces 11 logements sont accessibles aux personnes en situation de handicap (présence d'une unité de vie – chambre, salle de bain, WC – au RDC).

Par ailleurs, lors de la réunion du 22 février 2024, la commission était informée que les bailleurs sociaux, Vendée Habitat et Vendée Logement, engageraient un travail commun pour consolider leur connaissance des logements accessibles et adaptés sur l'ensemble du Département. Cet audit permettrait d'avoir une connaissance précise des logements adaptés et de leurs équipements, pour mieux répondre aux besoins des demandeurs.

Madame Elodie THIBAUD, Conseillère sociale Vendée Habitat, a précisé que le travail engagé pour répertorier les logements accessibles sur l'ensemble du département était en cours. Il est mené sur les logements collectifs les plus anciens, à La Roche Sur Yon.

Vendée Habitat dispose d'un patrimoine assez récent sur l'île et majoritairement composé de logements individuels. De fait, les logements respectent la réglementation d'accessibilité relative à l'année de livraison.

En 2025, les parcs des bailleurs sociaux sont constitués de 24 logements adaptés pour Vendée Logement, et de 60 logements adaptés pour Vendée Habitat.

Madame Laurence DATTIN-KROTOFF attirait l'attention sur la vigilance qu'il convient d'adopter quant à l'environnement extérieur de ces logements. En effet, il s'agit parfois de logements éloignés des services ou avec des difficultés d'accessibilité autour de l'habitation (présence de trottoir, par exemple).

Ces difficultés étaient constatées sur le lotissement dit du Champ Marteau, à Noirmoutier en l'île. Il était prévu une reprise des voiries fin février pour pallier ces difficultés d'accessibilité.

Des travaux de reprise de voirie ont été réalisés rue de la Fraïe et rue du Sillon (mi-juin). La réfection de la rue Champ Marteau était programmée à partir de septembre.



b) La Mobilité

Mise en accessibilité des points d'arrêts routiers prioritaires

À la demande de la Région, un courrier a été adressé aux quatre Maires relayant l'obligation de mise en accessibilité des points d'arrêts routiers prioritaires. Il était signalé que des financements sont possibles pour ces travaux et que le Cerema peut accompagner les communes sur ces projets d'aménagement.

La Commune de L'Epine a informé que le déplacement des arrêts « Place des Ormeaux » est à l'étude ; une mise en accessibilité sera faite à cette occasion.

Pour ce qui concerne la Ville de Noirmoutier en l'île, il a été indiqué que le quai de la gare routière a été aménagé il y a une dizaine d'années en respectant les recommandations de l'époque. Son réaménagement n'est pas programmé pour le moment, les contraintes liées à la présence des sanitaires et à la Maison de l'emploi ne permettent pas de changer facilement la géométrie de l'ouvrage. Une refonte plus générale de la gare routière serait à envisager pour une mise en accessibilité parfaite.

Pour ce qui concerne la Commune de Barbâtre, Monsieur Louis GIBIER soulignait plusieurs problématiques liées au point d'arrêt routier situé à proximité du rond-point du Gois : la Région, le Département, la Communauté de Communes et la Commune sont concernés par cet aménagement.

Madame Joyce JOUS a rappelé qu'un travail a été réalisé il y a quelques années : l'APF avait été associée à la réflexion. Des plans avaient été présentés et évoqués en commission.

Monsieur Louis GIBIER a confirmé. Néanmoins, la proposition faite n'était pas satisfaisante, notamment d'un point de vue budgétaire.

S'agissant de La Guérinière, Monsieur Patrice AUBERNON a relevé que la circulation de la ligne 13 est plutôt satisfaisante, hormis au niveau de la piste cyclable ; la signalétique pourrait évoluer. Une zone bleue a été mise en place, permettant les dépôts minutes, à proximité de l'arrêt. La hauteur du quai doit être retravaillée. Il reste une difficulté au niveau de l'arrêt du parking de l'école publique ; des pistes d'amélioration ont été évoquées en Mairie.

Une élue municipale, Madame Ghislaine CORBREJAUD, est dédiée aux questions d'accessibilité. La commune a consacré une enveloppe budgétaire de 60K€ pour améliorer l'accessibilité ; un travail d'aménagement des trottoirs a ainsi été réalisé.

Doléance d'un usager du Gratibus



©Courrier Vendéen

La commission a pris connaissance, lors de la réunion du 13 novembre, des difficultés rencontrées par un couple dont l'époux est PMR lors de l'utilisation du Gratibus, au départ du village vacances des quatre vents où il résidait. Sur 8 trajets, 4 allers-retours, 5 ont dysfonctionné :

- absence de câble avec boîtier de la plateforme ;
- plateforme non fonctionnelle ;
- refus de la part d'un chauffeur de prendre en charge les passagers car l'arrêt les quatre vents n'est pas identifié comme étant accessible.

Le service Mobilité a pris acte de ces dysfonctionnements et s'est rapproché du transporteur pour les actions à mettre en place afin que cette situation ne se reproduise pas : formations/informations des chauffeurs, contrôle systématique du matériel (câbles, plateformes...) ...

Une réunion « bilan de la saison » avec le transporteur s'est tenue le 7 novembre. Il a notamment été relevé le comportement inadapté d'un chauffeur. La Société de transport s'est engagée à sensibiliser les chauffeurs.

Sur le dépliant « Gratibus », les arrêts PMR sont identifiés par une pastille jaune. L'arrêt des quatre vents n'en fait pas partie. La Société de transport a proposé de transmettre des solutions d'accès PMR démontables.

Transport à la demande / Transports en commun

Madame Muriel COUILLON a tenu à faire part de la grande satisfaction des usagers du Transport À la Demande (TAD) ; les accompagnateurs sont formés au handicap.

Par ailleurs, lors de la réunion du 23 janvier 2025, la commission a été informée qu'une dérogation a été accordée aux enfants de la classe ULIS, à Noirmoutier en l'île, pour qu'ils puissent utiliser le TAD afin de participer aux ateliers de l'Outil en main, à Barbâtre.

Monsieur Claude MERCERON a fait part de la satisfaction de Monsieur Jacques SEMELIN, malvoyant, qui utilise les transports en commun depuis l'île pour se rendre à Paris ; il bénéficie d'un accompagnement de qualité sur l'ensemble du trajet.

Difficulté piste cyclable du Vieil pour les vélos adaptés



L'Association « Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier » a fait remonter une difficulté concernant la sortie de la piste cyclable du Vieil, au niveau du rond-point de la Pierrière : la présence d'un dénivelé (marche) rend difficile le cheminement des vélos adaptés.

Monsieur François TIJOU a précisé que la configuration de la connexion de la piste avec le rond-point de la route du Vieil doit être retravaillée, il y a un problème de lisibilité.

Il sera notamment fait un marquage au sol pour que les usagers comprennent qu'ils doivent rejoindre la route du Vieil à la sortie de la rue de la Palgardenie et emprunter le giratoire.

Monsieur Jacques BOBIN a fait part de sa satisfaction quant à cette nouvelle liaison cyclable.

c) Le stationnement



La commission a été informée que la place PMR rue de l'écluse a été supprimée et que 2 stationnements ont été créés sur la place de la République, à Noirmoutier en l'île, ce qui porte le nombre de places réservées à 8 sur cet espace. Ces stationnements sont situés à différents endroits de la place permettant ainsi une proximité avec l'ensemble des commerces et services.

Les agents des services techniques municipaux s'efforcent de mettre à jour régulièrement la carte interactive consultable depuis les sites internet de l'Office de tourisme et de la Communauté de Communes.

Par ailleurs, lors de la réunion du 13 novembre, Monsieur Jacques BOBIN indiquait avoir constaté l'absence de stationnement PMR au cimetière de l'Herbaudière. Une place réservée PMR est bien présente devant l'église mais non à l'entrée du cimetière. Monsieur François TIJOU en a pris bonne note.

Enfin, s'agissant des demandes de particuliers de disposer d'un stationnement PMR devant leur habitation, il a été rappelé que ces requêtes relèvent de la voirie, qui est une compétence communale. En outre, il a été souligné le fait que la place PMR ne peut en aucun cas être privatisée.

D. DES OUTILS

a) À destination des administrés

Pour accompagner la parentalité, les familles confrontées au handicap d'un enfant

Dans le cadre du Plan Local Unique Santé Social (PLUSS), des réunions du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP) sont organisées avec les partenaires qui agissent auprès des enfants, des jeunes et des parents ainsi que des représentants de parents. **Pour 2025, il a été question de porter une réflexion sur le parcours des enfants en situation de handicap.**

Une première réunion sur cette thématique s'est tenue le 23 octobre 2024 en présence de professionnels paramédicaux (orthophoniste, centre médico-psychologique), de représentants d'établissements scolaires, de représentants de parents d'élèves, des services de la MDPH...

L'objectif de ces rencontres, soutenues financièrement par la CAF, est de créer des partenariats et recenser les outils existants pouvant accompagner les familles concernées par le handicap.

Il est ressorti de cette réunion que les parents sur l'Île de Noirmoutier rencontrent des difficultés pour accéder à un parcours de soins ; les délais pour obtenir un rendez-vous avec un spécialiste sont très longs. La mobilité est également un frein pour les parents qui travaillent ou encore ceux qui n'ont pas de moyens de locomotion.

À l'issue des échanges, il a notamment été proposé :

- **la mise en place d'ateliers collectifs avec des spécialistes à destination des parents et des enseignants qui pourraient se tenir au centre social Grain de Sel ;**
- **l'élaboration d'un annuaire qui répertorierait les ressources existantes.**

Lors de la réunion du 26 juin, Madame Lucie VIDAL indiquait que des animations « matinées d'éveil » sont proposées, en partenariat avec Madame Julie MIGNAL, référente famille du centre social municipal Grain de sel.

Le 13 novembre, elle présentait une première ébauche de l'annuaire « santé social pour les familles » reprenant notamment les contacts utiles pour les familles concernées par le handicap ainsi que les différents parcours (handicap, scolaire, médico-social). Ce travail a été réalisé en partenariat avec la MDPH.

Les troubles chez l'enfant sont généralement repérés soit par un professionnel de santé, soit par l'équipe éducative lorsqu'il est scolarisé. Les enfants concernés sont ensuite orientés vers une Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO).

Madame Sonia ZEMBILGOTIAN soulignait la longueur des délais de prise en charge par la PCO, qui n'est connue ni des équipes éducatives, ni des familles. À cela s'ajoute, un temps de prise en charge beaucoup trop long.

Elle précisait que, **sur 178 collégiens accueillis au collège Molière, 26 enfants ont des besoins spécifiques.**

Au temps d'acceptation des parents, s'ajoute les délais de prise en charge par les professionnels, tels les orthophonistes, qui sont débordés et ne peuvent répondre à toutes les demandes. Les parents sont en attente de solutions. À ce jour, 26 élèves sont identifiés et elle estime 4 à 5 élèves supplémentaires avec des besoins particuliers. S'agissant du dispositif ULIS, il compte 6 élèves en primaire et 4 au collège, soit 10 jeunes sur les 12 places disponibles ; la classe est donc quasiment complète. Le PIAL compte, quant à lui, 26 enfants.

Madame Lucie VIDAL signalait que cet annuaire permettrait d'informer les familles et les professionnels sur les ressources. La PCO doit proposer une coordination avec les professionnels locaux. Le témoignage de Madame Sonia ZEMBILGOTIAN est précieux et doit être remonté, notamment auprès de la Maison Vendée Autonomie, qui a estimé qu'un Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) n'était pas utile sur le territoire de l'Île de Noirmoutier.

Ce document devrait être distribué à l'ensemble des parents d'élève en janvier.



Pour accompagner les femmes en situation de handicap victimes de violences

Le 13 novembre, Madame Lucie VIDAL a rappelé que, chaque année, la Communauté de Communes se mobilise pour la lutte contre les violences faites aux femmes.

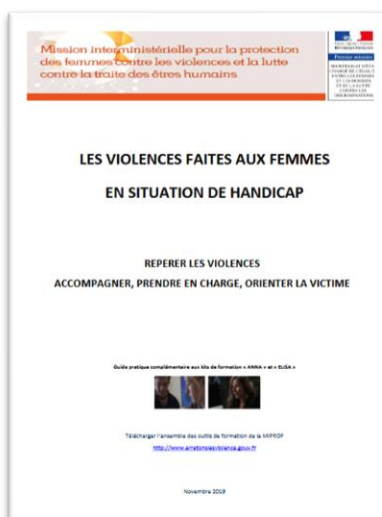
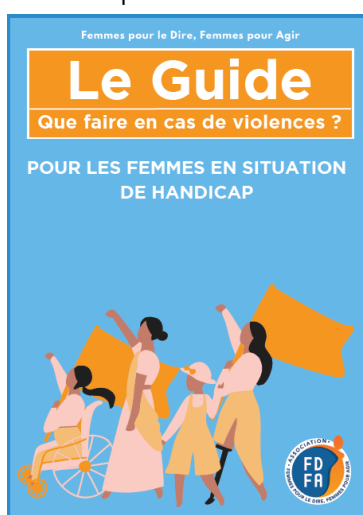
Elle indiquait que, selon les données de l'enquête nationale de victimation Cadre de vie et sécurité, les violences perpétrées sur des femmes en situation de handicap sont très fréquentes :

- 16 % des femmes en situation de handicap ont été victimes de viols, contre 9 % pour l'ensemble des femmes ;
- 23 % des femmes en situation de handicap ont été victimes de violences conjugales contre 15 % pour l'ensemble des femmes.

Par ailleurs, la parole est plus souvent mise en doute et des freins supplémentaires sont constatés dans les démarches. Les femmes en situation de handicap psychique ou mental déclarent, deux fois plus que les autres femmes en situation de handicap, « ne pas être comprises » et surtout trois fois plus de refus de plainte ou d'écoute de la part de leur entourage, qu'il soit amical ou institutionnel.

Plusieurs ressources sont à disposition des femmes en situation de handicap confrontées à la violence :

- Une permanence téléphonique « **Écoute Violences Femmes Handicapées – 01 40 47 06 06** » pour toutes les femmes quel que soit leur handicap ou les violences subies (conjugales, sexuelles, familiales, administratives, etc.). Une dizaine d'écoutantes se relaient pour assurer les permanences téléphoniques de l'association « Femmes pour le Dire Femmes pour Agir » du lundi au vendredi de 10h à 13h.
- Le numéro national d'écoute (7j/7 et 24h/24) « **3919 - Violences Femmes Info** », accessible aux personnes sourdes et/ou malentendantes.
- Le **3977** qui correspond au service national contre les maltraitances et les violences pour les adultes en situation de handicap et les personnes âgées (du lundi au dimanche 9h-19h).
- **Un espace d'écoute et d'accompagnement au centre social Espace Grain de Sel**, à Noirmoutier en l'île, sur rendez-vous avec une juriste et victimologue (confidentiel et gratuit).
- Le **guide de l'association « FDFA »** à destination des femmes en situation de handicap.



- Le **guide pratique de la MIPROF « Femmes handicapées victimes de violences »** pour les professionnels (santé, secteur médico-social, etc.) qui interviennent régulièrement dans la vie des femmes en situation de handicap. Il vise à améliorer leurs interventions auprès des femmes victimes de violences au sein du couple et/ou de violences sexuelles.

Par ailleurs, dans chacune des communes insulaires, des élus référents accompagnent les victimes.

b) À destination des élus

Une boîte à outils conçue pour les élus locaux afin d'agir en faveur de l'accessibilité

La commission a été informée de la publication d'une boîte à outils numérique dédiée aux élus locaux appelée « Améliorer l'accessibilité en tant qu' élu local » au mois de septembre par le ministère chargé de l'Autonomie et du Handicap, sur le site internet du gouvernement. La boîte à outils est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.info.gouv.fr/accessibilite/ameliorer-l-accessibilite-en-tant-qu-elu-local>

Elle rassemble des ressources pour intégrer l'accessibilité dans tous les champs de l'action publique et comprend notamment :

- Des ressources réglementaires et techniques ;
- Des guides méthodologiques pour mettre en œuvre des projets accessibles ;
- Les dispositifs d'accompagnement existants ;
- Les aides financières mobilisables ;
- Des exemples de bonnes pratiques locales, issus de collectivités engagées.

Cette boîte à outils s'adresse à tous les élus, quelle que soit leur compétence, et peut être utile aux agents techniques, aux équipes projet, ou aux services chargés du développement territorial.

Au total, 12 domaines font l'objet de conseils pour élaborer une feuille de route en faveur de l'accessibilité universelle.

Une plaquette a également été réalisée par le Gouvernement.

Cet outil a fait l'objet d'une présentation en Bureau communautaire, réuni le 16 octobre et, à la demande de la commission, **cette information a été transmise à l'ensemble des Maires de l'Île de Noirmoutier par courriel du 18 novembre.**



Questionnaire de l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité

En septembre 2025, l'AMF a lancé, pour la première fois, une enquête sur le handicap dans les communes et les intercommunalités.

La Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier a participé à ce questionnaire dont les résultats doivent permettre de dresser un état des lieux des avancées et des difficultés rencontrées par les communes et intercommunalités dans la prise en compte du handicap dans le contexte de l'anniversaire des 20 ans de la loi de 2005.

L'objectif est de mieux comprendre les freins que les collectivités rencontrent, qu'ils soient financiers, techniques, réglementaires ou organisationnels, dans l'aménagement des espaces publics et des bâtiments communaux et intercommunaux, l'accessibilité des services numériques, l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'école, la vie culturelle et la vie sociale en général ou l'accès à la vie citoyenne.

L'AMF a fait un retour positif sur les actions portées sur le territoire insulaire. Les résultats de cette enquête ont été présentés lors du 107^{ème} Congrès des Maires, le mardi 18 novembre, dans le cadre d'un forum intitulé "Les personnes en situation de handicap dans la commune".

c) La méthode FACile à Lire et à Comprendre - Présentation par l'Association Grandir Ensemble Île de Noirmoutier

Les représentants de l'Association « Grandir Ensemble Île de Noirmoutier » ont proposé un retour auprès de la commission sur la formation suivie par 4 adhérents à la méthode FACile à Lire et à Comprendre.



Le facile à lire et à comprendre (FALC) est une méthode qui a pour but de traduire un langage classique en un langage simplifié. Le FALC permet de rendre l'information plus simple et plus claire et est ainsi utile à tout le monde, notamment aux personnes en situation de handicap, dyslexiques, âgées ou encore maîtrisant mal la langue française.

Mesdames Dorothée GUINARD et Isabelle MERCERON, membres de l'Association « Grandir Ensemble Île de Noirmoutier » ont expliqué en quoi consiste la méthode « FALC », qui existe depuis 2009.

Elles ont présenté un exemple de transcription en FALC : l'article du Notre Ile édité en mars 2025 portant sur la présentation de la CIA et son rôle.

À l'issue de cette présentation, l'Association « Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier » a proposé d'accompagner les collectivités sur la retranscription de certains articles (bulletins trimestriels, brochures touristiques...) en « français simplifié », le FALC étant une marque déposée.

Cette démarche permettrait aux collectivités de toucher tous les publics. Un courrier a été adressé le 10 juillet 2025 aux quatre Maires les informant de cette proposition d'accompagnement sur la retranscription d'articles en français simplifié.

L'association a ainsi été sollicitée par l'Office de tourisme de l'Île de Noirmoutier pour la retranscription de la plaquette « Tourisme adapté ».

De même, Monsieur Jacques BOBIN a proposé que le préambule du rapport annuel d'activité de la CIA soit également retranscrit.

d) Complexité dossier MDPH / Permanences d'informations aux administrés

Lors de la réunion du 23 janvier, Monsieur Claude MERCERON a rappelé que la complexité des dossiers MDPH a fait l'objet d'échanges au sein de la CIA et du CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie). Les Sénateurs et Députés se sont montrés favorables à la simplification de ces dossiers. Néanmoins, aucune évolution n'est à noter.

À la demande de la commission, **un courrier a été adressé à la Présidente et au Directeur de la MDPH afin de les alerter sur la complexité de ces dossiers** qui peut se révéler être un frein pour certaines familles ; il était demandé leur simplification.

Madame Isabelle RIVIERE, Présidente de la Commission « Handicap, Dépendance et Maintien à domicile » du Conseil Départemental, indiquait *« avoir bien conscience de la complexité et de la difficulté des dossiers cerfas, néanmoins, ces documents sont nationaux et des travaux sont en cours à l'échelle nationale pour permettre leur simplification. Dès lors qu'une réponse sera rendue, elle ne manquera pas de tenir informée la commission. »*

Madame Anne LAROCHE-JOUBERT indiquait que la Commune de l'Epine propose **des permanences d'informations aux administrés**, tenues par Madame Joyce JOUS, un jeudi sur deux. Il est question de proposer un accompagnement à la population sur le volet social, le handicap, le vieillissement. Une aide pour renseigner les dossiers MDPH peut également être apportée.

Conseillère sociale spécialisée en accompagnement handicap

Le Conseil Municipal, a décidé le 19/06, d'attribuer une vacation à une intervenante qui assurera la mission de conseillère sociale en accompagnement handicap en Mairie. Joyce JOUS, représentante de l'APF France Handicap, assurera la mission de vous accompagner dans vos démarches administratives. Ces permanences seront effectuées les jeudis après-midi en salle de Conseil **accessible par le jardin de la Mairie** et débuteront à partir du mois d'août. Pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter l'accueil de la Mairie au 02 51 39 11 17.



Joyce JOUS

Extrait Bulletin municipal de L'Epine – juillet 2024

E. LES INITIATIVES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN TERMES D'EMPLOI

Ces initiatives qui se sont tenues en 2024 ont fait l'objet d'une présentation auprès de la commission, réunie le 23 janvier 2025.

a) Participation à l'opération DUODAY

Dans le cadre de la semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées, la Maison des Communes a organisé l'opération DUODAY, le jeudi 21 novembre 2024. C'est une opération européenne à laquelle la France participe depuis 2018 : elle est ouverte aux entreprises privées ainsi qu'aux collectivités.

Il s'agissait de constituer des duos entre des professionnels et des candidats en situation de handicap.

Au programme : découverte du métier, participation active et immersion.

Cette opération représente une opportunité pour les chercheurs d'emploi porteurs de handicap de découvrir un environnement de travail, préciser un projet professionnel, amorcer un parcours d'insertion...

Les agents de la Communauté de Communes volontaires pouvaient partager un temps d'échange bienveillant, faire part de leurs expériences professionnelles et comprendre l'impact du handicap notamment dans le milieu professionnel.

La Communauté de Communes s'est inscrite à cette opération et a proposé d'accueillir une personne au sein du service « Accueil général ». Une annonce a été diffusée sur la plateforme. Toutefois, aucune candidature n'a été reçue.

Le centre de gestion a accueilli 3 personnes et l'expérience a été très positive pour toutes les personnes impliquées.

Au niveau national, l'édition 2024 confirme l'essor de cette opération :

- 31 440 duos formés (+14 % par rapport à 2023),
- 52 832 offres de binômes publiées (+15 %),
- 52 817 personnes en situation de handicap inscrites (+15 %),
- 14 821 employeurs participants (+9 %),
- 5 004 structures accompagnantes mobilisées (+12 %).

Objectif : dépasser le seuil des 20% de participants pour lesquels l'opération aboutit à un CDI, CDD, alternance, stage ou période de formation en milieu professionnel.

Madame Joyce JOUS, qui participe à cette opération depuis 7 ans avec la Croix rouge, indiquait que cette action a abouti à deux recrutements au sein de cet organisme.

b) Accueil d'un travailleur ESAT au sein du service La Piscine !

Au moment de cette opération DUO DAY 2024, l'ESAT « Les 4 Vents » a proposé au service « La Piscine ! » d'accueillir un salarié, le vendredi 8 novembre 2024 de 6h à 13h.

Accompagné par Monsieur Sébastien FORTIN, agent technique, cette personne a occupé un poste d'agent d'entretien.

Ce travailleur, qui avait déjà toutes les connaissances sur le fonctionnement d'une piscine (le village vacances des 4 Vents étant équipé), a pu découvrir et participer aux différentes missions du technicien piscine.

Le bilan sur cette journée est très positif : un bon relationnel, une très bonne adaptation, le salarié s'est montré motivé, dynamique, souriant et sérieux.

Madame Anne LAROCHE-JOUBERT informait que la Commune de l'Epine a conclu un partenariat avec l'ESAT des Quatre Vents depuis 2 ans. Des travailleurs sont accueillis au service de restauration scolaire.

Monsieur Jérôme TRETON ajoutait que les services techniques accueillent également des travailleurs de cet ESAT.

c) Renouveau de l'action de sensibilisation aux différents types de handicap, organisée au Centre de Gestion, à destination des élus et des agents le vendredi 20 juin et le mercredi 3 décembre

Dans le cadre de la convention qui lie le Centre de Gestion au Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans les Fonctions Publiques (FIPHFP), deux journées de sensibilisation aux différents types de handicaps sont organisées chaque année au Centre de Gestion et proposées aux agents et élus de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier.

Quatre types de handicaps sont abordés :

1. Handicap moteur et maladies invalidantes,
2. Handicap auditif,
3. Handicap visuel,
4. Handicap psychique/mental.

Ces journées sont ouvertes à tous les élus et agents des collectivités, l'objectif étant de mieux comprendre le handicap d'un collègue ou d'un administré.

Au 20 juin 2025, ce sont 25 agents de la Communauté de Communes (dont 9 partis – retraite, mutation, etc...) et 4 élus qui ont bénéficié de cette formation depuis 2014.



©Maison des Communes Vendée

F. PERSPECTIVES 2026

- ✓ **Suite donnée aux observations de Monsieur Guy PEUTIN** reprenant les difficultés que les PMR en fauteuil peuvent rencontrer pour accéder au centre-ville de Noirmoutier en l'île via la rue du Grand Four ainsi qu'à la plage des Sableaux.
- ✓ **Suite donnée à la demande de l'Union Nationale des Combattants** de mise aux normes PMR de l'accès aux monuments aux morts afin de faciliter les cérémonies patriotiques et de devoir de mémoire à Noirmoutier en l'île.
- ✓ **Une meilleure prise en considération du handicap visuel** dans les nouveaux aménagements.
- ✓ **L'obtention du label « handiplage »** pour la plage des Sableaux.
- ✓ La création d'un **stationnement PMR sur le parking du cimetière de l'Herbaudière.**
- ✓ L'organisation d'une réunion en présence des représentants de la Maison Vendée Autonomie (MVA) et de Madame Sonia ZEMBILGOTIAN au sujet de la **création d'un Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) sur le territoire de l'Île de Noirmoutier**, avec si nécessaire appui d'un écrit de la commission auprès de la MVA sur la nécessité de cette mise en place.



Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de l'Île de Noirmoutier